DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 17 **D_CAS20230309 _001**

République Française

Département de l'Ain

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5
Votants : 9
Date de convocation : 2 mars 2023
Date d'affichage : 2 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE CESSY

Le neuf mars deux mille vingt-trois à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 2 mars 2023 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme LEVRIER Séverine, Mme SALAUN Bénédicte, Mme BOUIN Danielle.

Absents excusés :

M. BOUVIER Christophe, Mme TEXIER Marjorie

Procurations :

Mme ROBILLARD Marine donne procuration à Mme TEXIER Evelyne
Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme COTTRON Marie
Mme MIRAILLET Chantal donne procuration à Mme VIPREY Serenella

Secrétaire de séance : Mme TEXIER Evelyne.

FOLIO 18 **D_CAS20230309 _001**

Approbation du Compte-rendu de la séance du 10 novembre 2022

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame VIPREY, Président de séance, demande aux membres du Conseil d'Administration si le compte-rendu de la séance du 10 novembre 2022 appelle des observations.

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
8 votes pour,
1 abstention

ADOPTE le compte-rendu de la séance du 10 novembre 2022

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
Ont signés au Registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 15 mars 2023

Le Président du CCAS,
Monsieur Christophe BOUVIER

C.C.A.S. DE CESSY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
01170 - AIN

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 19 **D_CAS20230309 _002**

République Française

Département de l'Ain

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5
Votants : 9
Date de convocation : 2 mars 2023
Date d'affichage : 2 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE CESSY

Le neuf mars deux mille vingt-trois à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 2 mars 2023 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme LEVRIER Séverine, Mme SALAUN Bénédicte, Mme BOUIN Danielle.

Absents excusés :

M. BOUVIER Christophe, Mme TEXIER Marjorie

Procurations :

Mme ROBILLARD Marine donne procuration à Mme TEXIER Evelyne
Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme COTTRON Marie
Mme MIRAILLET Chantal donne procuration à Mme VIPREY Serenella

Secrétaire de séance : Mme TEXIER Evelyne.

Débat d'orientation budgétaire 2023

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les villes de 3 500 habitants et plus, un débat doit également avoir lieu au sein du conseil d'administration du CCAS dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée d'être informée sur l'évolution de la situation financière du CCAS et de définir les orientations budgétaires pour l'exercice à venir.

Madame VIPREY présente le rapport d'orientation budgétaire.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2020

Chapitre	Libellé	Compte	Réalisations 2022	Réalisations 2021	Réalisations 2020
002	Excédent de fonctionnement reporté		14 995,66	13 271.56	5 207,05
70	Produits des services, ventes diverses	706-Redevances et droits des services à caractère social	0,00	0,00	0,00
		70878-Remboursement de charges	265,00	346.09	218,17
74	Dotations, subventions et participations	7474-Communes	22 600,00	22 600,00	22 300,00
75	Autres produits de gestion courante	752-Revenus des immeubles	4 648,90	4 580,97	4 547,72
77	Produits exceptionnels	7713-Libéralités reçues	636,00	0,00	50,00
	Total		**43 145.56**	**40 798 ,62**	**32 322,94**

En 2022 les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- La subvention communale : 22 600,00 €
- Les loyers de l'appartement du CCAS : 4 648.90 €

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2020

Chapitre	Libellé	Compte	Réalisations 2022	Réalisations 2021	Réalisations 2020
11	Charges à caractère général	60623- Alimentation	459.00	297,00	504,00
		611- Prestations portage repas	5 075.00	7 479.50	8 981,00
		614- Charges locatives et de copropriété	533.88	670,87	312,14
		615228- Entretien bâtiments	0	0	0,00
		61558- Autres biens immobiliers	0	0	0,00
		6156- Maintenance	345.06	115.42	433,59
		6168-Primes d'assurance		55.46	55,95
		6182- Documentation générale et technique	148.85	281.75	127,80
		6232- Fêtes et cérémonies	10 701.60	9 515.61	2 509,87
		63512- Taxes foncières	371.00	359.00	355,00

65	Autres charges de gestion courante	6561- Secours d'urgence	10 256.57	6746.35	5 490,03
		658- Charges diverses de la gestion courante	0.00	0.00	0,00
		6574 – Subvention de fonctionnement aux associations	636.00	0.00	0.00
68	Dotations aux amortissements	6811- Dotation amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	282.00	282.00	282,00
	Total		**28 809.96**	**25 802.96**	**19 051,38**

Les principales dépenses correspondent aux fêtes et cérémonies, au portage des repas ainsi qu'aux secours d'urgence.

En 2022, les dépenses réalisées au titre des fêtes et cérémonies ont augmenté par rapport à 2021 compte tenu de l'augmentation des prix.

Les secours d'urgence comprennent essentiellement les bons alimentaires et quelques aides d'urgence. Une dépense d'un montant de 3 421.98 € a été allouée pour aider les réfugiés ukrainiens.

Au vu des réalisations de dépenses et de recettes, la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **14 335.60 €.**

Il est proposé d'affecter ce résultat sur l'exercice 2023 en recette de fonctionnement.

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2020

Chapitre	Libellé	Compte	Réalisations 2022	Réalisations 2021	Réalisations 2020
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3 120.36	2 838,36	2 556,36
1068	Affectation du résultat de fonctionnement N-1		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	165 - Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations	28184 - Mobilier	0,00	0,00	0,00
		2805 - Concession droits logiciels	0,00	0,00	0,00
		28135 - Installations générales, agencements, aménagement constructions	282,00	282,00	282,00
	Total		**3 402.36**	**3 120,36**	**2 838,36**

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2020

Chapitre	Libellé	Compte	Réalisations 2022	Réalisations 2021	Réalisations 2020
16	Emprunt et dettes assimilés	165 - Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	28184 - Mobilier	0,00	0,00	0,00
		2135 - Installations générales, agencements, aménagement constructions	0,00	0,00	0,00
	Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Au vu des réalisations de dépenses et de recettes, la section d'investissement dégage un résultat excédentaire de 3 402.36 €.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

- **Les principales dépenses de fonctionnement devraient concerner, comme l'année précédente, les fêtes et cérémonies, les secours d'urgence et les portages de repas.**

  - Il est proposé de prévoir une enveloppe pour les manifestations de 17 800 € :

    - Le repas des anciens : 7 000,00 €
    - Les colis de noël : 2 500,00 €
    - Le voyage des anciens (1 journée) : 5 000 € si la situation sanitaire le permet
    - Ateliers : 1 000,00 €
    - Journée de la Femme : 1 300 ,00 €
    - Participation aux colis de Noël : 300,00 €
    - Divers : 700,00 €

- Afin de faire face aux demandes d'aides supplémentaires que cette crise pourrait engendrer, il est proposé d'augmenter les enveloppes des secours d'urgence (14 000,00 €) et des portages de repas (8 000,00 €).

- Il est proposé de continuer à assurer l'opération brioches : 600,00 €

❖ **Les principales recettes de fonctionnement se présentent comme suit :**

- Une subvention de 22 000,00 € a été demandée à la commune. Cette demande a reçu un avis favorable de la commission « finances » et du conseil municipal.

- Les loyers de l'appartement du CCAS représentent une somme de 4 648.90 €

Le Conseil d'Administration prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 15 mars 2023

C.C.A.S. DE CESSY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
01170 - AIN

Le Président du CCAS,

Monsieur Christophe BOUVIER

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 26 **D_CAS20230309 _003**

République Française

Département de l'Ain

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5
Votants : 9
Date de convocation : 2 mars 2023
Date d'affichage : 2 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE CESSY

Le neuf mars deux mille vingt-trois à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 2 mars 2023 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme LEVRIER Séverine, Mme SALAUN Bénédicte, Mme BOUIN Danielle.

Absents excusés :

M. BOUVIER Christophe, Mme TEXIER Marjorie

Procurations :

Mme ROBILLARD Marine donne procuration à Mme TEXIER Evelyne
Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme COTTRON Marie
Mme MIRAILLET Chantal donne procuration à Mme VIPREY Serenella

Secrétaire de séance : Mme TEXIER Evelyne.

FOLIO 27 **D_CAS20230309 _003**

Objet : Versement d'une subvention au Collectif Triplettes Roses

Rapporteur : Madame Serenella VIPREY

Madame VIPREY Serenella, Vice-Présidente du CCAS, propose aux membres du CCAS de verser une subvention au Collectif Triplette Roses de 330.00 €, dans le cadre de la journée mondiale contre le cancer du sein triple négatif.

Après en avoir délibéré,
A unanimité
Le Conseil d'Administration du CCAS,

- **Décide** d'allouer une subvention de 330,00 € au Collectif Triplette Roses

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 15 mars 2023

Le Président du CCAS,

Monsieur Christophe BOUVIER

C.C.A.S. DE CESSY
01170 - AIN

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 28 **D_CAS20230309 _004**

République Française

Département de l'Ain

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 6
Absents : 5
Votants : 9
Date de convocation : 2 mars 2023
Date d'affichage : 2 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE DE CESSY

Le neuf mars deux mille vingt-trois à 19h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cessy, régulièrement convoqué le 2 mars 2023 s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme TEXIER Evelyne, Mme COTTRON Marie, Mme LEVRIER Séverine, Mme SALAUN Bénédicte, Mme BOUIN Danielle.

Absents excusés :

M. BOUVIER Christophe, Mme TEXIER Marjorie

Procurations :

Mme ROBILLARD Marine donne procuration à Mme TEXIER Evelyne
Mme MAILLARD Monique donne procuration à Mme COTTRON Marie
Mme MIRAILLET Chantal donne procuration à Mme VIPREY Serenella

Secrétaire de séance : Mme TEXIER Evelyne.

.

FOLIO 29 **D_CAS20230309_004**

Objet : Compte-rendu des actes

Rapporteur : Serenella VIPREY

La Présidente de séance rend compte des décisions prises en application de la délégation de compétences accordée par le conseil d'administration en séance du 2 juillet 2020.

- Le 13/10/2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 25 euros.

- Le 13/10/2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 25 euros.

- Le 20/10/2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 25 euros.

- Le 27/10/2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 25 euros.

- Le 22/12/2022, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 25 euros.

- Le 02/02/2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 25 euros.

- Le 07/02/2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a accordé le paiement d'une facture d'électricité pour un montant de 303.40 euros.

- Le 16/02/2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 25 euros.

- Le 21/02/2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 25 euros.

- Le 23/02/2023, Madame Serenella VIPREY, Vice-Présidente du CCAS a signé un bon alimentaire d'une valeur de 25 euros.

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération du 2 juillet 2020

- **PREND ACTE des actes passés en vertu de la délégation de compétences citées ci-dessus.**

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus
ont signé au registre, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 15 mars 2023

C.C.A.S. DE CESSY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
01170 - AIN

Le Président du CCAS,

Monsieur Christophe BOUVIER